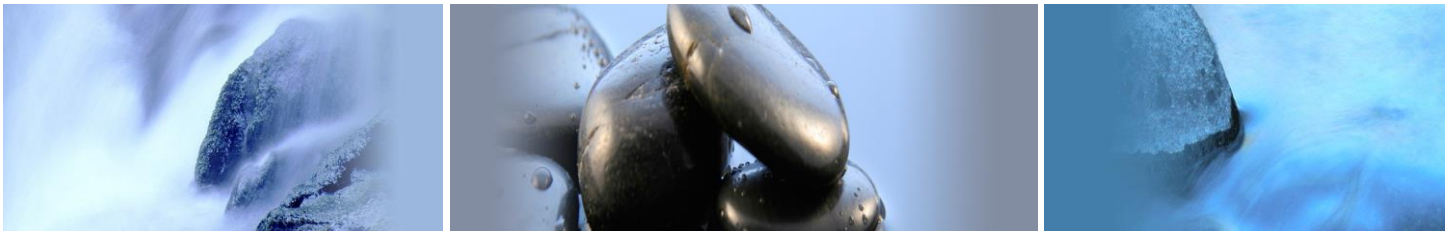




**Investment & Actuarial Consulting,
Controlling and Research.**



www.ppcmetrics.ch

Conception des prestations

Des plans innovants engendrent une valeur ajoutée

Dans un contexte de taux bas persistants, de nombreuses caisses de pensions adaptent les cotisations ou les prestations pour assurer la stabilité financière. Une autre solution, tout aussi légitime, consisterait à optimiser le plan de prévoyance dans l'intérêt des assurés et de l'employeur.

Les coûts représentent un élément important dans la conception des prestations. Cependant, la solution la plus efficace n'est pas forcément celle qui répond le mieux aux besoins des assurés et de l'employeur. Il serait intéressant de voir si on ne pourrait pas mieux faire sans qu'il n'en coûte beaucoup plus. Le tableau ci-après fournit quelques réponses possibles à cette question. Nous allons regarder de plus près certaines variantes proposées.

Répartition flexible des contributions

Commençons par la conception des barèmes de contribution. S'il est admis a priori que l'employeur verse au moins la moitié des contributions à tout âge et pour tout type de barème proposé aux assurés, cette règle sera universellement applicable.

La loi est pourtant beaucoup plus souple en la matière. Il se peut que des cotisations de l'employeur indépendantes de l'âge et des cotisations de salariés qui progressent avec l'âge, répondent beaucoup mieux aux besoins des uns et des autres. Il est en effet tout à fait concevable qu'à partir d'un certain âge, les salariés assument plus de la moitié des cotisations, à condition toutefois que le respect de la parité des cotisations soit régulièrement vérifié et globalement assuré.

Restitution de rachats

Quand une caisse de pensions relève les cotisations d'épargne en compensation d'une baisse du taux de conversion, qu'elle introduit des plans à options ou avance le commencement de l'épargne-vieillesse, il en résulte comme effet secondaire désirable que le potentiel de rachat des assurés augmente. L'enthousiasme pour les ra-

chats facultatifs risque toutefois d'être freiné s'ils ne se soldent pas par des prestations supplémentaires pour les survivants en cas de décès. Une solution innovante consisterait à tenir un compte à part pour les rachats, ou pour les cotisations supplémentaires d'un barème de cotisation plus élevé, et de toujours verser ces avoirs en espèces en cas de décès.

Pour une caisse de pensions, les conséquences financières ne pèseraient pas bien lourd: dans une caisse-type,¹ la charge annuelle supplémentaire s'élèverait en moyenne (même pour des rachats relativement importants) à seulement 0.04% des salaires assurés ou 0.01% par rapport au degré de couverture.

Optimisation de l'évolution des rentes

Dans les caisses enveloppantes, l'adaptation systématique des rentes au renchérissement est depuis longtemps révolue. Jusqu'à présent, le pouvoir d'achat n'en a guère souffert, car il n'y a pratiquement pas eu d'inflation dans les années récentes. Une correction de la rente correspondrait pourtant à un réel besoin pour les rentiers dont les dépenses diminuent avec l'âge.

Pour intégrer cette réalité, on peut prévoir une rente plus élevée au départ, mais qui diminue au fil des ans. Une régression annuelle de la rente de par exemple 1% financerait un taux de conversion supérieur de 0.7 points de pourcentage. Il s'est avéré dans la pratique que lorsque ce modèle était proposé aux assurés en option (au moment

EN BREF

La marge disponible pour concevoir des plans de prévoyance est beaucoup plus large qu'on ne le pense généralement. L'adaptation optimale aux besoins des assurés et de l'employeur ne doit pas forcément être en contradiction avec les exigences de sécurité d'une caisse de pensions.

du départ à la retraite) il trouvait effectivement des preneurs. Et si la mise en œuvre est bien conçue, le surcroît de travail administratif reste modeste.

Une autre solution «hors norme» consiste à garantir la rente de vieillesse pour une durée fixe (par exemple dix ans) quels qu'en soient les bénéficiaires, le rentier lui-même ou ses survivants. En cas de décès précoce, la réduction de la rente de conjoint, par exemple à deux tiers de la rente initiale, est donc reportée. Si les taux de conversion ne sont pas adaptés, il en résulte une charge supplémentaire pour les caisses de pensions, mais qui ne dépasse pas, en moyenne, l'équivalent d'un versement supplémentaire unique d'environ 20% d'une rente annuelle.

Et pour les rentes en cours?

La marge de manœuvre est beaucoup plus étroite pour les rentes en cours. Les adaptations possibles, dans un sens

¹ Caisse-type avec 40% du capital de prévoyance allant au compte des rentiers; évaluation par les bases LPP 2015, 1.5%, tables de génération.

Marge de manœuvre pour les adaptations de plans

(Énumération non-exhaustive, les exemples en caractères gras sont commentés dans le texte.)	Estimation des coûts de mise en œuvre*	Motivation principale**	
		Stabilisation CP	Optimisation en faveur des assurés
Processus d'épargne			
Age d'ouverture du processus d'épargne	bas		✓
Montant et échelonnement des cotisations d'épargne, y compris répartition entre salarié et employeur (parité seulement sur l'ensemble)	bas		✓
Choix individuel du barème de cotisations d'épargne	moyens		✓
Choix individuel de la stratégie de placement (seulement dans des institutions de prévoyance à part pour les salaires à partir de CHF 127 980)	élevés	✓	✓
Introduction/modification des contributions aux coûts	bas	✓	
Prestations de risque			
Définition de la rente d'invalidité et de l'exonération des cotisations d'épargne	bas	✓	✓
Conditions et durée d'attribution	bas	✓	
Option (partielle) en capital pour les survivants	bas	✓	✓
Définition du capital-décès, p.ex. restitution partielle de l'avoir de vieillesse	bas à moyens		✓
Montant des cotisations de risque (forfaitaires, en fonction de l'âge ou individuelles)	bas à moyens	✓	
Choix individuel entre plans de risque	moyens		✓
Prestations de vieillesse (droits futurs)			
Modification et assouplissement de l'âge terme	bas	✓	✓
Vastes possibilités de conception du taux de conversion (voir article des deux mêmes auteurs dans Prévoyance Professionnelle Suisse 02/17; modèles Split, Cap, Layer, Timing, Deadline). Tendance: les rentes baissent	selon la variante et la mise en œuvre	✓	✓
Versement d'une rente garantie, p.ex. sur 10 ans	moyens		✓
Rentes variables (en fonction des résultats de placement, de la démographie et du renchérissement)	moyens à élevés	✓	✓
Définition capital-décès, p.ex. restitution des rachats	bas à moyens		✓
Baisse des rentes en formation, abolition des rentes de vieillesse d'enfant (selon le principe d'imputation)	bas	✓	
Rentes en cours			
Introduction de l'adaptation facultative du plan pour les nouveaux rentiers dans la mesure du possible	selon la mesure	✓	✓
Modification du droit aux prestations futures	bas	✓	
Les rentes variables – une option possible dans le futur ?	?	?	?

* Coûts de mise en œuvre élevés: frais initiaux importants et frais supplémentaires permanents pour l'utilisation. Coûts de mise en œuvre bas: peu de frais initiaux, pas de frais supplémentaires permanents.

** Entendez l'objectif principal ou l'élément déclencheur de la discussion. En fin de compte, toute stabilisation de l'institution de prévoyance représente dans une certaine mesure une optimisation pour les assurés.

comme dans l'autre, se limitent aux prestations futures. Dans notre caisse-type, une réduction de la rente de conjoint également couverte – à 60% au lieu de 65% – se traduirait par une diminution unique de 1% de tout le capital de prévoyance des rentiers.

Si les efforts actuellement entrepris pour affaiblir les garanties légales consenties sur les rentes² devaient aboutir, les

caisses de pensions pourraient disposer d'une plus grande latitude à moyen terme. Mais dans l'intérêt des bénéficiaires de rentes, il est sans doute préférable de profiter des possibilités d'ores et déjà existantes et de définir clairement les conditions d'octroi des rentes.

Il faut faire preuve de créativité

Depuis quelques années, la tendance à simplifier et à uniformiser les plans de prévoyance s'affirme de plus en plus dans les caisses de pensions. La forte pression des coûts et la densité normative y sont

sans doute pour quelque chose. Notre expérience nous a pourtant appris qu'avec un peu de créativité, il était encore possible de concevoir ou d'optimiser des plans de telle sorte qu'il en résulte une valeur ajoutée pour les assurés aussi bien que pour l'employeur. **I**

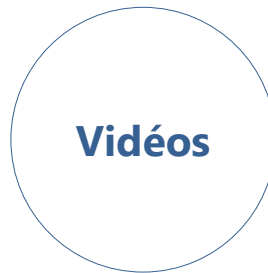
Riitta Arnold-Schäublin
Marco Jost

² Initiative parlementaire Weibel «Pour une flexibilisation des rentes LPP» (17.521) ou initiative populaire «Vorsorge JA – aber fair».

Nous publions chaque année plus de 40 articles spécialisés sur des sujets variés.



Nos experts partagent leur savoir et leurs avis avec le public.



Nous organisons plusieurs conférences chaque année. Découvrez-nous en live.



PPCmetrics AG
Investment & Actuarial
Consulting, Controlling
and Research.
En savoir plus

